

Emission du Lundi 26 Février 2018 « L'Air du Temps". Intervention de 9h 40 à 9h 50

Compteur Linky « suite » Mais pas « fin », n'est-ce-pas car le feuilleton risque de se poursuivre, sachant que de plus en plus de communes et de particuliers s'opposent à la pose de ce fameux compteur. A savoir aussi qu'une table ronde se fera bientôt dans l'émission du jeudi « Savoir plus » animée par notre ami Jean-Philippe PLANQUE, table ronde autour de laquelle vous serez convié pour défendre vos arguments ... peut-être face à Enedis Pourquoi pas, on peut rêver !

On peut effectivement rêver car Enedis ne fonctionne pour l'instant que par courrier, ou avec des réunions de quelques personnes qui se sont inscrites préalablement. C'est par exemple ce qu'ils font à Vitry-en-Artois, avec l'assentiment du maire de la commune ; Enedis a bien entendu par ailleurs de très bons rapports avec les médias importants. Jusqu'à preuve du contraire, dans la région, ils n'ont jamais participé à des réunions-débat. Nous sommes évidemment partants pour une réunion avec Enedis et un ou des membres du collectif *Infos Linky 62*. Nous pensions même que cela se passerait à Leforest, à partir de l'initiative du maire de la commune. Enedis a prétexté qu'ils avaient eu connaissance de cette réunion par un tract : c'est faux ; ils le savaient avant la diffusion du tract. Bien entendu, ils ne sont pas venus ... Ils ont peut-être envoyé des espions (c'est ce que fait Veolia) !

Pour finir sur cette réunion à Leforest, il faut savoir que 300 personnes environ y ont participé ; avec interventions de membres du collectif *Infos Linky 62* et de *UFC Que choisir* ; puis, questions et interventions dans la salle. De notre point de vue, ce fut une soirée réussie.

Nous espérons que les réunions publiques du 13 mars à Lens et du 27 mars à Loos-en-Gohelle seront du même genre. D'autres réunions sont prévues, notamment à Méricourt. Des perspectives aussi du côté d'Evin-Malmaison, Liévin, Avion ? L'avenir nous le dira !

Enedis viendra-t-il ? En tout cas, Enedis a accepté l'invitation d'*Ufc Que Choisir* pour une réunion publique ; mais cela se passait à Thionville. Pour notre région, la réponse est nettement moins claire... ou trop !

La semaine dernière, à nouveau, vous nous avez fait un résumé de ce que représentaient les compteurs Linky pour vous qui faites partie, je le rappelle, du Collectif *Infos Linky 62* opposant à l'installation de ce nouveau compteur dit intelligent Tellement intelligent ... qu'il arrive à pourrir la vie de certains.

Il suffit de rappeler les aventures qu'ont vécues certaines personnes :

- Augmentation des factures, voire surfacturation
- Problème pour les personnes qui ont un *pace Maker* ; également pour les personnes électro hypersensibles
- Incendies, piratage ...
- Dysfonctionnement d'appareils électriques : les lampes et téléviseurs qui s'allument tout seul, le chauffe-eau qui fonctionne en heures pleines, la box qui connaît des bugs. ...

Ce compteur est tellement intelligent qu'il ne va durer qu'environ 8 ans alors que les compteurs actuels peuvent tenir 50 ans et plus.

On ne sait pas encore ce qu'entraîne ce type de compteur mais on est dans la même problématique que pour l'amiante, le tabac, les OGM, le charbon : il y aura des conséquences sanitaires graves. L'OMS nous a prévenus. Cela va dans le sens de maladies graves telles que le cancer, le lymphome, la leucémie.

Vous démontez donc tous les arguments présentant ce compteur Linky comme une bonne chose et autre argument d'Enedis c'est de dire que l'installation est gratuite.

Effectivement Enedis indique dans son propre argumentaire que le compteur est gratuit. Mais il a été contredit dernièrement par la Cour des comptes qui annonce qu'il faudra payer cette pose à partir de 2021. Et ce n'est pas donné : 130 €. C'est très cher pour un compteur

gratuit. Enedis ne nous dit pas tout ! Il a certainement oublié de dire dans son argumentaire : c'est gratuit ... avant la fin de la pose des compteurs en France !

Précisons aussi qu'Enedis harcèle les usagers voire même les menace pour forcer la main et donne même des arguments mensongers

Enedis Paris, par la voix de son chef de projet Bernard Lassus, affirme qu'on ne force pas les gens. C'est contredit sur le terrain.

Pour la pose des compteurs, la méthode est vicieuse car ce n'est pas Enedis qui agit directement. Mais il a donné des consignes aux sous-traitants qui font le sale boulot.

Enedis et nombre de ses sous-traitants harcèlent les usagers voire même les menacent pour forcer la main en donnant notamment des arguments mensongers.

Cela passe par différentes méthodes. Cela peut être le harcèlement téléphonique. Un exemple : dans le village de Quiéry-la-Motte, une personne qui avait fait le nécessaire pour refuser le compteur était dérangée régulièrement par téléphone.

La méthode très prisée par Enedis est aussi d'envoyer un courrier menaçant de poursuivre les récalcitrants déclarés devant les tribunaux.

Dans une commune rurale, une personne avait annoncé qu'elle ne voulait pas du compteur dit « intelligent » : on lui a changé son compteur en son absence. Un journaliste de radio de la région a eu la même mésaventure : il s'en est rendu compte quand il est revenu le soir ! Il ne faut pas non plus s'étonner de voir des employés rentrer dans une propriété privée pour tenter de localiser le compteur actuel.

Autre méthode ; on dit que, si l'on refuse le Linky, il faudra payer 120 € pour chaque déplacement de relevé de compteur : mensonge !

Un autre mensonge : si on ne pose pas le compteur tout de suite, en 2021, il faudra le mettre et vous devrez payer ;... de 500 à 800 € ; le tarif varie selon les personnes ; c'est aussi un message variable de la part du monteur !

Tous ces chiffres ne reposent sur rien. D'ailleurs, on sent une gêne quand on demande de montrer les textes pour justifier ces affirmations : il n'y a pas de texte dans ce sens.

Si on s'oppose à l'installation de ce compteur, il faut se montrer très vigilant surtout si celui-ci est situé à l'extérieur.

D'abord les textes :

Le refus du compteur Linky est légal : Art. L341-4 Code Energie - 6-3 CGV ; d'ailleurs Nicolas Hulot l'a rappelé dans un courrier adressé à un maire, le 14 novembre 2017

La pose forcée est une infraction : Art.226-4, 432_8 Code pénal ; 544 Code Civil

Un propriétaire ou un locataire a le droit de s'opposer à la pose du compteur.

Il faut ensuite rappeler rapidement les démarches à suivre :

Dans tous les cas de figure : envoyez une lettre recommandée à Enedis pour indiquer votre refus.

Si votre compteur est à l'intérieur de l'appartement, de la maison ou du jardin fermé à clé : n'ouvrez pas la porte au poseur. Si vous êtes harcelé au téléphone (avec des fausses menaces), tenez bon ! Répondez, par exemple, que vous êtes en contact avec le collectif *Infos Linky 62*.

Si votre compteur est accessible pour tout le monde : la lettre à Enedis est insuffisante, car Enedis est déjà passé outre et a installé contre votre gré le Linky. Donc, posez un cadenas ou un antivol sur la porte du coffret (qui vous appartient), affichez sur la porte « touche pas à mon compteur », faites une photo avec la date dessus. Une autre possibilité -plus couteuse, utilisée avec succès par 3 400 personnes dans toute la France-, est la *sommation de ne pas faire*, délivrée à Enedis par un huissier.

Tout ceci permettra d'attaquer en justice si nécessaire.

Cette façon de faire est nécessaire quand on connaît les méthodes d'Enedis et de certains de ses sous-traitants.

Dernier argument d'Enedis c'est que même si cette installation des compteurs Linky a été épinglée par la Cour des Comptes, elle créera des emplois.

Enedis dit que les sous-traitants vont embaucher. C'est vrai pendant la période de la pose des compteurs : environ 1000 CDI. Mais, ensuite, on va supprimer jusqu'à 10 000 emplois : c'est l'association Negawatt qui le dit.

Ils effectueront les relevés de consommation et différentes interventions (telles que changement d'abonnement ou coupure) à distance, sans intervention humaine sur place ; donc, il y aura suppression d'emplois.

Pour la petite histoire concernant un sous-traitant, l'entreprise « solution 30 », qui fabrique et gère presque un tiers des poses, place ses bénéficiaires dans les paradis fiscaux ! On voit par là que le rapport financier est omniprésent dans la tête de nombreux dirigeants !

Il est tout de même intéressant de se pencher sur les pratiques peu scrupuleuses d'Enedis ; des exemples ont déjà été donnés précédemment. En voici d'autres.

La direction régionale de Valenciennes a reçu un courrier de la ville de Lens demandant de surseoir à la pose des compteurs avant la réunion publique en vue. Bien sûr, Enedis Lens n'est pas au courant ! Donc la pose continue.

Enedis a une pratique très particulière en cas d'incendie lié à la pose du compteur Linky : il fait reporter la responsabilité sur le sous-traitant.

A Quarouble (Nord), alors que la facture avait été multipliée par 3,5 après la pose de Linky, Enedis a prétendu que c'était normal ; par contre, Enedis affirme que les factures précédentes avaient dû être minorées, et c'est là que ce n'était pas juste !

Un autre exemple de pratique. Sur une chaîne de télévision, B. Lassus (toujours lui) a déclaré dernièrement ceci : « *Linky ne sait pas reconnaître l'électron qui vient de la machine à laver, du téléviseur, du fer à repasser ...* ». Mais il avait dit auparavant, le 1er décembre 2015, sur i-télé -avec des détails sur l'écran- : « *vous avez une courbe qui permet de voir le démarrage ou l'arrêt de certains appareils* ».

C'est ce qu'on appelle dire tout et son contraire, en fonction des circonstances.

Il ne faut pas oublier qu'Enedis a prévu une planification pour la pose des compteurs. Il ne faut pas s'y fier car cette entreprise a tendance à devancer ses prévisions pour prendre de court les usagers.

Ces exemples ne sont pas uniques et montrent les pratiques de voyous, voire d'escrocs de la part de cette entreprise.

Donc pour le Collectif que vous représentez, ceci n'est que de la poudre aux yeux et si on résume, pour Enedis, c'est d'abord business business, à nos dépens, bien évidemment et votre conclusion c'est que Enedis nous fait avaler des couleuvres.

Linky sert à compter et -surtout- à capter des données pour développer le BIG DATA ; cela consiste à récupérer d'innombrables informations sur nous et nos vies.

Bien entendu, Enedis ne va pas laisser ces infos dans un tiroir. Il va les monnayer.

Le Président d'Enedis, Philippe Monloubou, le reconnaît lui-même (cela avait été dit lors d'une autre émission à Radio Plus) : « Notre métier évolue et nous sommes désormais un opérateur de big data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés. Nous avons anticipé cette question et **nous sommes déjà capables de mettre à la disposition du client toutes les données de consommation et d'état du réseau.** »

Depuis que le Président d'Enedis a dit cela, il a fallu allumer un contrefeu. C'est pourquoi, maintenant Enedis prétend qu'il faudra que le client (c'est comme cela qu'Enedis nous nomme) donne son accord pour que l'entreprise utilise les données personnelles. Il faut savoir que l'autorisation de communication de données se fait par défaut ; cela signifie que, si vous ne dites rien, Enedis peut faire ce qu'il veut ! Par ailleurs, on n'a aucun regard sur ses pratiques. Ils ont toutes les techniques pour nous tromper (inutile de détailler, ce serait trop long).

Cette entreprise a des méthodes tellement peu claires qu'il est impossible d'être serein dans différents domaines.

Ce qui intéresse Enedis, c'est le business ... que le business. Donc Enedis vendra à Amazon, Darty, Auchan ... par exemple. Il pourra en faire cadeau à ... la police ... à charge de retour ! Par ailleurs, l'autre problème grave de cet objet qui se dit intelligent est qu'il fait partie d'un système qui nous infantilise. Petit à petit, on nous distille des informations au compte-goutte sur ces objets connectés, ces villes connectées, ces voitures autonomes ... sur ces robots.

D'ailleurs la région (à droite comme à gauche) croit en cet avenir –prometteur de créations d'emplois, paraît-il. On veut nous imposer cet avenir tanshumaniste :

« Il y aura des gens implantés, hybridés, et ceux-ci domineront le monde. Les autres qui ne le seront pas, ne seront pas plus utiles que nos vaches actuelles gardées au pré. » Et encore, *« ceux qui décideront de rester humains et refuseront de s'améliorer auront un sérieux handicap. Ils constitueront une sous-espèce et formeront les chimpanzés du futur. »* Linky est un maillon de ce système qui va faire courir l'humanité à sa perte.

Pouvez-vous aider ceux qui refusent ce compteur ?

On essaie. Le collectif *Infos Linky 62* a été créé pour aider toutes les personnes qui ne veulent pas de ce compteur-business, qui pensent que ce nouveau produit ne fera pas faire des économies (cela a d'ailleurs été dit par Enedis lors d'une réunion publique), qui refusent cette absurdité écologique, qui ne veulent pas avoir des problèmes de santé et ne veulent pas être victimes d'augmentation de facture et de différents dysfonctionnements.

Donc, il y a d'abord une démarche personnelle à faire pour s'opposer. Mais cela ne suffit pas. Il faut que des actions collectives se mettent en place car il ne faut pas se faire d'illusion : si Enedis a trop de problèmes, cette entreprise (filiale d'EDF) va pousser le gouvernement à agir dans son sens –par exemple, par ordonnance ou par la voie législative. Et la réaction individuelle ne suffira plus. Il faudra montrer collectivement notre détermination.

Il faudra aussi pousser les communes à prendre des décisions qui vont dans le sens du refus de ce compteur dont elles sont –il faut le rappeler- propriétaires.

Dans tout cela, il ne faut pas oublier le rôle important des collectifs qui se sont créés en France pour s'opposer au Linky. C'est une chaîne de solidarité nationale qui s'est inventée. C'est réjouissant et réconfortant.

Je ne peux que vous dire « à bientôt » sur cette antenne car le débat est ouvert, les polémiques enflent, les oppositions se font de plus en plus nombreuses mais Enedis, sentant le vent tourner, essaie d'aller de plus en plus vite et le combat risque de devenir rude ! Et puis, dans une prochaine émission « L'Air du Temps », vous pourriez peut-être nous dire ce que dit l'Etat dans tout celaEn tout cas, affaire à suivre ...